

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit D010308
Nom de la substance RICHELIEU GLASS CLEANER
Date de la révision 01-octobre-2013
Renseignements sur la société RICHELIEU HARDWARE LTD
MONTRAL QC H451V4,
Company phone ~
Emergency telephone US 1-866-836-8855
Emergency telephone outside US 1-952-852-4646
Version n° 03
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version 01-août-2013
Date de péremption 12-Jul-2016
Usage du produit Nettoyant à vitres

2. Identification des risques

Description générale des risques CONTENU SOUS PRESSION.
Aérosol Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Peut être mortel si inhalé. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

Inhalation Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Ingestion Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Des composants du produit peuvent être absorbés par ingestion.

Organes cibles Système respiratoire.

Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé et peut causer des dommages au sang. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

Effets chroniques Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit.

Effets potentiels sur l'environnement Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Butane	106-97-8	1 - 5
Éthanol	64-17-5	1 - 5
Éther monobutylique d'éthylène-glycol	111-76-2	1 - 5
Propane	74-98-6	1 - 5
Autres composés sous les niveaux déclarables		60 - 100

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact cutané	Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Laver à l'eau chaude et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur une partie de la peau non-affectée.
Inhalation	Sortir au grand air. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Obtenir une assistance médicale en cas de besoin.
Ingestion	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer soigneusement la bouche. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié.
Avis aux médecins	En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Conseils généraux	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité	La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Eau.
Protection pour les pompiers	
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection. Ne pas diriger d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité ; cela pourrait provoquer la formation de givre. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Donnée inconnue.
Sensibilité aux chocs	Donnée inconnue.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Mesures de précautions environnementales	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
Méthodes de confinement	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.
Méthodes de nettoyage	Ventiler la zone. Ne pas rejeter dans l'environnement. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Autres informations	Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manutention et entreposage

Manutention	Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter l'exposition prolongée. Lavez vigoureusement après manipulation.
Entreposage	Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Level 1 Aerosol (NFPA 30B)

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	BEI	200 mg/g

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**Composants**

Composants	Type	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m ³ 1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	97 mg/m ³ 20 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm

Canada. VLE Colombie-Britannique. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL TWA	750 ppm 600 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm

Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m ³ 800 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m ³ 1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	97 mg/m ³ 20 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m ³ 1000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	PEL limite d'exposition autorisée	1900 mg/m ³ 1000 ppm
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	PEL limite d'exposition autorisée	240 mg/m ³ 50 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m ³ 1000 ppm

Contrôle ingénieur Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau Porter des gants de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Apparence	Clair.
Point d'ébullition	100 °C (212 °F) évalué
Couleur	Incolore.
Point d'éclair	-104.44 °C (-156.00 °F) Propulseur évalué
Forme	Aérosol
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Odeur	Butyl
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	9.5 - 10.5 évalué
État physique	Gaz.
Pression de vapeur	70 - 90 psig @ 70F évalué
Solubilité (eau)	Donnée inconnue.
Densité	0.961 évalué évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Donnée inconnue.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Donnée inconnue.
Autres données	
Chaleur de combustion	3.17 kJ/g évalué

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Risque d'inflammation.
Conditions à éviter	Les conteneurs d'aérosol sont instables à une température au-dessus de 49 °C. Éviter les températures supérieures au point d'éclair.
Produits de décomposition dangereux	Donnée inconnue.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Données toxicologiques**Données toxicologiques**

Produit	Espèces	Résultats d'essais
Gleme Glass Cleaner (CAS Mélange)		
Aiguë		
<i>Autre</i>		
DL50	Lapin	9670.5117 mg/kg, évalué
	Rat	8031.8926 mg/kg, évalué
	Souris	12069.3428 mg/kg, évalué
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	13586.2803 mg/kg, évalué
	Rat	7571 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	79173.25 mg/l, 15 minutes, évalué
		11122.5186 mg/l, 4 heures, évalué
		75 mg/l/4h
	Souris	40423.0625 mg/l, 2 heures, évalué

Produit	Espèces	Résultats d'essais
		24176.2793 mg/l, 7 heures, évalué
		1313.3534 mg/l, 4 heures, évalué
<i>Orale</i>		
DL50	Chien	185.2165 g/kg, évalué
	Cobaye	33.9778 g/kg, évalué
	Lapin	11.051 g/kg, évalué
	Rat	
		203.2327 g/kg, évalué
	Souris	41.445 g/kg, évalué
Composants	Espèces	Résultats d'essais
Butane (CAS 106-97-8)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	658 mg/l, 4 heures
	Souris	680 mg/l, 2 heures
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aiguë		
<i>Autre</i>		
DL50	Rat	1440 mg/kg
	Souris	933 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	20000 mg/l, 10 heures
	Souris	39 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Chien	5.5 g/kg
	Cobaye	5.6 g/kg
	Rat	6.2 g/kg
	Souris	3450 mg/kg
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (CAS 111-76-2)		
Aiguë		
<i>Autre</i>		
DL50	Lapin	280 mg/kg
	Rat	340 mg/kg
	Souris	1130 mg/kg
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	400 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	450 mg/l, 4 heures
	Souris	700 mg/l, 7 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Cobaye	1.2 g/kg
	Lapin	0.32 g/kg
	Rat	560 mg/kg
	Souris	1.2 g/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1442.847 mg/l, 15 minutes 658 mg/l/4h

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Effets aigus Aiguë DL50: 7571 mg/kg, Rat, Cutané

Effets chroniques Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Cancérogénicité Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Éthanol (CAS 64-17-5) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.

Éther monobutylique d'éthylène-glycol (CAS 111-76-2) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Éther monobutylique d'éthylène-glycol (CAS 111-76-2) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Effets sur la reproduction Peut provoquer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité.

Tératogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Produit	Espèces	Résultats d'essais
Gleme Glass Cleaner (CAS Mélange)		
Algues	IC50	Algues 11902 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia 26428 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson 36327 mg/L, 96 heures
Composants	Espèces	Résultats d'essais
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Crustacés	CE50	Daphnia 11744.5 mg/L, 48 heures
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna) 7.7 - 11.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule > 100 mg/l, 96 heures
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (CAS 111-76-2)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Capucette béryl (Menidia beryllina) 1250 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Écotoxicité CL50: 36327 mg/L, Poisson, 96.00 heures
CE50: 26428 mg/L, Daphnia, 48.00 heures
IC50: 11902 mg/L, Algues, 72.00 heures
Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Effets sur l'environnement Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

Coefficient de partage

Butane	2.89
Ethanol	-0.31
Ethylene Glycol Monobutyl Ether	0.83
Propane	2.36

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TDG

N° ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition UN	AÉROSOLS, inflammables
Classement des dangers	2.1
Polluant marin	•
Dispositions particulières	80 SOR/2002-306
Étiquettes requises	2.1
Exceptions liées au conditionnement	If <1L: Limited Quantity

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable
Transport hazard class(es)	2.1
Labels required	2.1
ERG code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Packaging Exceptions	LTD QTY

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	2.1
Labels required	None
Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code	Not applicable.
Packaging Exceptions	LTD QTY

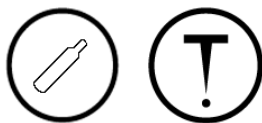
IATA; IMDG; TDG



15. Données réglementaires

Règlements du Canada	Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.
Situation SIMDUT	Contrôlé
Classement SIMDUT	A - Gaz comprimé D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

L'étiquetage SIMDUT



Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Avis de non-responsabilité	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
-----------------------------------	---